

ENFANTS, FOYERS ET PSYCHIATRIE, DES VIES DÉTRUITES

Dans la Tribune de Genève du 23 juin 2007, on pouvait lire à propos d'une mère de cinq enfants condamnée pour avoir poignardée celle qu'elle croyait être sa rivale auprès de son mari, que ses enfants ne devraient pas finir en foyer, désigné dans l'article comme « Fabrique à délinquants ».

L'avocat de l'accusée, homme humain et réaliste, précise que l'accusée a fait une tentative de suicide et en a donc été d'autant plus fragilisée.

Mais des enfants, pas un mot du jury. L'avocat de l'accusée y pense, lui. Il propose un sursis partiel ou un traitement psychiatrique sans éloigner les enfants de leur mère. Si le vœu de cet avocat est exaucé, j'espère qu'il aura d'autres cas à défendre dans le même ordre d'idée : tout tenter pour ne pas briser les liens parentaux et éviter de faire de ces exclus du milieu familial, des paumés, délinquants, drogués, violeurs, assassins, etc...

Nous connaissons des cas d'enfants en foyers qui sont en réelle souffrance physique et morale.

Situation scolaire déplorable, surpoids excessif, tentatives de suicide, drogue, cigarettes en cachette, etc.... Que deviendront-ils plus tard ces prisonniers des Institutions de la « Protection de la jeunesse » ?

Quant aux psychotropes, on ne cesse d'en prodiguer aux enfants pour « leur bien », paraît-il. Selon la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme, près de 20 millions d'enfants dans le monde prennent des médicaments psychiatriques reconnus dangereux, mais dont les effets restent bien cachés aux profanes que nous sommes.

Concernant le THADA (Trouble d'Hyperactivité avec Déficit d'Attention) on compte en Suisse, plus de 20.000 enfants traités par un certain médicament induisant une dépendance semblable à la cocaïne.

Des enfants en sont morts.

En conclusion : restez vigilants, renseignez-vous, et ne faites confiance qu'au médecin dont vous êtes vraiment sûr !

30 juin 2007

Leïla Elisabeth Pellissier

